

La Résidence le Gareizin est habilitée partiellement à l'aide sociale pour 10 places, la réactualisation de ces tarifs hébergement est fixée par arrêtée du Président du Conseil Départemental.

Pour les autres places, la réactualisation des tarifs hébergement est fixée dans la limite d'un taux fixé par arrêté du Ministre chargé de l'économie et des finances (Art. L342-3 du code de l'action sociale et des familles).

**TARIFS HEBERGEMENT TTC (TVA en vigueur) applicables aux nouveaux entrants**

**Tarifs Prix de Journée - Résidents +60 ans**

Chambre individuelle

**Tarifs bénéficiaires de l'Aide Sociale à l'Hébergement / Prix de Journée**

Résidents + 60 ans

Résidents - 60 ans

Forfait hospitalier

déduit en cas d'absence et sous conditions

Dépôt de garantie

versé à l'admission

**TARIFS DEPENDANCE TTC (TVA en vigueur) AU 01/02/2020**

applicables uniquement aux personnes âgées de plus de 60 ans

GIR 1 - 2

GIR 3 - 4

GIR 5 - 6

**TARIFS PRESTATIONS ANNEXES TVA en vigueur**

(actualisé annuellement dans la limite d'un taux fixé par arrêté du Ministre chargé de l'économie et des finances (Art. L342-3 du code de l'action sociale et des familles)).

Coiffeur - Pédicure : Prestations proposées par un professionnel extérieur à l'établissement  
Les tarifs sont affichés dans l'établissement.

Restauration Tiers : Tarifs des prestations affichés à l'accueil et en salle de restauration  
*(invité, personne extérieure à l'établissement)*

**Autres prestations proposées par l'établissement**

Tarif unité téléphonique  Clef de la chambre

Forfait déplacement  Caution médaillon système   
d'appel malade (sur indication médicale)

Forfait long déplacement   
*par commodité, il sera appliqué 0,35 €/km dans la facture*

**Le résident** - Nom et Prénom :  
ou pour le résident, le représentant légal :

Nom et Prénom :

Date :

Signature :

**Le Directeur**  
**d'Etablissement :**

Date

Signature :